



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 14/02/12

Reçu en Préfecture le : 14/02/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 13 février 2012
D - 2012/30

Aujourd'hui 13 février 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Anne WALRYCK (présente jusqu'à 16h50)

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Sylvie CAZES, Madame Constance MOLLAT, Madame Sarah BROMBERG, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON

Convention de Partenariat entre la Ville de Bordeaux et le « Pervasive Media Studio ». Autorisation. Decision.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est jumelée avec la ville de Bristol ; ce jumelage a déjà donné lieu à de nombreux échanges dans le domaine économique, scolaire, et culturel. La ville de Bristol est dotée d'un lieu innovant, tourné vers le développement de projets fondés sur les outils numériques, et qui visent à proposer des services, objets, idées au carrefour entre informatique, expression culturelle, design. Cet incubateur, le « Pervasive Media Studio », est un lieu de référence pour la communauté innovante de Bordeaux. Le « Pervasive Media Studio » a été invité à Bordeaux, à l'occasion du colloque portant sur « le citoyen au cœur de l'innovation locale », organisé par la Ville au mois de Juin 2010. Il y avait été exposé la philosophie et l'organisation concrète de cette structure, le type d'activité et de projets qui y étaient menés.

Au vu de l'intérêt suscité par cette présentation, des échanges réguliers ont eu lieu depuis, en présence ou via le biais du Numérique.

Le « Pervasive Media Studio » a inspiré une partie de la réflexion de la Ville de Bordeaux sur les fonctions attendues du futur espace de travail collaboratif numérique dont elle souhaite se doter, le « Node ».

Le « Pervasive Media Studio », ayant pris connaissance des résultats positifs de la première Semaine Digitale, a proposé d'aménager, dans le cadre de la deuxième Semaine Digitale, un temps de rencontre entre les porteurs de projets soutenus et accompagnés jusqu'ici par le « Pervasive Media Studio » d'une part, et les créateurs et innovateurs numérique du territoire Bordelais d'autre part.

Ce temps de rencontre prendra la forme d'une démonstration concrète des réalisations du « Pervasive Media Studio » et d'un échange-débat, à l'occasion de l'ouverture de la Semaine Digitale.

Le « Pervasive Media Studio », représenté par iShed CIC (Community Interest Company) mobilisera ses ressources, et assurera une liaison entre les porteurs de projets de la Ville de Bristol et les porteurs d'innovation Bordelais : acteurs privés individuels, associations, entreprises innovantes mais aussi étudiants et chercheurs, souvent regroupés au sein de projets numériques.

La Ville de Bordeaux versera une subvention de 8000 euros au « Pervasive Media Studio » afin de compenser une partie de l'effort fourni par cette institution dans la promotion de l'innovation entre les deux Villes.

La convention qui vous est présentée en annexe précise les modalités de la collaboration entre la Ville de Bordeaux et le « Pervasive Media Studio » sur les engagements de chacun sur l'organisation de cet échange, et vaut pour la durée de la manifestation y compris la préparation, les montages et démontages. Elle prend effet à la date de leur signature.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention annexée à la présente,
- à verser au « Pervasive Media Studio » la somme de 8 000 euros dont le montant sera imputé sur la fonction 023 nature 6228.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 13 février 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Michel DUCHENE

**Convention de Partenariat entre la Ville de Bordeaux et le Pervasive
Media Studio, représenté par Ished - Community Interest Company
pour l'organisation de la Semaine Digitale 2012**

Entre :

La ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date dureçue à la Préfecture de la Gironde le.....ci-après désignée "la Ville de Bordeaux",

Le Pervasive Media Studio, représenté par IShed -Community Interest Company-

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE QUE :

La Ville de Bordeaux est jumelée avec la ville de Bristol : ce jumelage a déjà donné lieu à de nombreux échanges dans le domaine économique, scolaire, et culturel. La ville de Bristol est dotée d'un lieu innovant, tourné vers le développement de projets fondés sur les outils numériques, et qui visent à proposer des services, objets, idées au carrefour entre informatique, expression culturelle, design. Cet incubateur, le « Pervasive Media Studio », est un lieu de référence pour la communauté innovante de Bordeaux. Le « Pervasive Media Studio » a été invité à Bordeaux, à l'occasion du colloque portant sur « le citoyen au cœur de l'innovation locale », organisé par la Ville au mois de Juin 2010. Victoria Tillotson, chargée de mission, y avait exposé la philosophie et l'organisation concrète de cette structure, le type d'activité et de projets qui y étaient menés.

Au vu de l'intérêt suscité par cette présentation, des échanges réguliers ont eu lieu depuis, en présence ou via le biais du Numérique.

Le « Pervasive Media Studio » a inspiré une partie de la réflexion de la Ville de Bordeaux sur les fonctions attendues du futur espace de travail collaboratif numérique dont elle souhaite se doter, le « Node ».

Le « Pervasive Media Studio », ayant pris connaissance des résultats positifs de la première Semaine Digitale, a proposé d'aménager, dans le cadre de la deuxième Semaine Digitale, un temps de rencontre entre les porteurs de projets soutenus et accompagnés jusqu'ici par le « Pervasive Media Studio » d'une part, et les créateurs et innovateurs numérique du territoire Bordelais d'autre part.

Ce temps de rencontre prendra la forme d'une démonstration concrète des réalisations du « Pervasive Media Studio » et d'un échange-débat, à l'occasion de l'ouverture de la Semaine Digitale, le 23 mars 2012, puis d'une participation à une conférence dans le cadre de la Semaine Digitale, le 24 mars 2012.

Ceci ayant été exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1er : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre la Ville de Bordeaux et le Pervasive Media Studio pour l'organisation de la séance d'ouverture de la Semaine Digitale, le 23 Mars, en soirée, dans trois salons de l'Hôtel de Ville de Bordeaux.

ARTICLE 2 : PRISE D'EFFET ET DUREE

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et pour la durée de la manifestation, soit le 23 Mars 2012 en soirée, ainsi que le 24 mars pour les échanges ultérieurs, y compris la préparation, les montages et démontages.

ARTICLE 3 : PRINCIPES GENERAUX D'ORGANISATION

La Ville de Bordeaux, organisatrice de l'évènement d'ouverture de la Semaine Digitale, fournit l'ensemble des conditions techniques et organisationnelles requises pour le bon déroulement de la manifestation. Elle garantit, en amont, la bonne information des acteurs créatifs de son territoire, et leur invitation à l'évènement.

La Ville de Bordeaux prend l'ensemble des dispositions requises pour faciliter la tenue d'échanges ultérieurs à la soirée, le 24 mars 2012, dans le cadre des actions de promotion de la créativité numériques mises en oeuvre dans le cadre de la Semaine Digitale.

Le Pervasive Media Studio opère une sélection, soumise pour approbation à la Ville de Bordeaux, de 3 projets créatifs développés à Bristol dans le cadre de l'action d'accompagnement à l'innovation qui fait partie de ses missions. Ces projets prennent la forme d'une installation ou d'un objet innovant, qui sera déployé dans les salons de la Mairie de Bordeaux le 23 Mars.

Le Pervasive Media Studio garantit la venue, à l'occasion de la Semaine Digitale, des porteurs de projets ayant réalisé ces installations.

Le Pervasive Media Studio fournit un intervenant, qui le représente, pour une session de débats et d'échanges avec le public assistant à la manifestation, ainsi que les contenus d'information requis pour la mise en place d'un stand de présentation de l'activité du PMS.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DES PARTIES

Le Pervasive Media Studio s'engage à organiser l'ensemble des réunions d'information et de préparation des 3 acteurs innovants qui seront retenus pour les besoins de la manifestation. Il organise leur déplacement, ainsi que celui des oeuvres numériques qui feront l'objet de la démonstration.

Le Pervasive Media Studio fournit les éléments requis pour permettre, avant la manifestation, la meilleure information du public créatif Bordelais sur ces réalisations, le profil de leurs créateurs, et les dispositifs mis en oeuvre à Bristol pour favoriser cette créativité.

Il soumet, pour approbation, les 3 projets créatifs retenus à la Ville de Bordeaux.

Le Pervasive Media Studio garantit le droit de diffusion de ces contenus sur l'ensemble des supports de communication et de promotion de la Semaine Digitale.

Le Pervasive Media Studio participe, autant que de besoin, à des points téléphoniques et des échanges par email destinés à faciliter la bonne préparation de l'ensemble de la manifestation.

La Ville de Bordeaux s'assure de la cohérence d'ensemble de la manifestation du 23 mars en soirée. Elle informe le Pervasive Media Studio de l'ensemble des considérants techniques et du déroulement précis de la manifestation ; elle met en place l'ensemble des éléments techniques, mobiliers, électriques et informatiques, permettant la bonne tenue des démonstrations.

La Ville de Bordeaux veille à informer les représentants du Pervasive Media Studio de l'ensemble des thèmes d'intérêt pertinents pour le public présent, et à organiser un temps d'échange et de débat dans l'un des salons de l'hôtel de Ville, en parallèle à la tenue des démonstrations des prototypes et objets produits dans le cadre du Pervasive Media Studio.

Afin de faciliter l'échange entre les porteurs de projets de Bristol et les acteurs de la créativité numérique de Bordeaux, la Ville de Bordeaux s'engage à prendre les dispositions permettant d'assurer la bonne participation des premiers à une conférence dialoguée, au lendemain de la manifestation d'ouverture, le 24 mars 2012.

Afin de permettre la réalisation technique de cet échange, la Ville de Bordeaux s'engage à verser une subvention de 8000 euros au Pervasive Media Studio, représenté par Ished - Community Interest Company-.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des termes de la présente convention doit faire l'objet du vote d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

ARTICLE 6 : RESILISATION

La présente convention pourra être résiliée par les parties par simple lettre recommandée avec accusé de réception au cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une quelconque de ses obligations.

En cas de force majeure, la présente convention pourra être résiliée de part ou d'autre, par lettre recommandée avec AR dans un délai de quinze (15) jours, sans contre partie financière.

La Ville de Bordeaux conserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

La convention peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties par échange de courriers avec accusé de réception.

ARTICLE 7 : LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Fait à Bordeaux le en trois exemplaires.

Pour la Ville de Bordeaux,
Le Maire, Monsieur Alain Juppé

Pour le Pervasive Media Studio, représenté par Ished -Community Interest Company-,

**Convention of Partnership between the City of Bordeaux and Pervasive
Media Studio, represented by Ished - Community Interest Company**
for the organization of the Digital Week 2012

Between:

The city of Bordeaux, represented by its Mayor, mister Alain Juppé, acting accordingly with a decision of the Town council on agreed in the Prefecture of Gironde on Hereafter named " the City of Bordeaux ",

and

The Pervasive Media Studio, represented by IShed - Community Interest Company-

IT WAS EXPOSED THAT:

The City of Bordeaux is twinned with the city of Bristol: this twinning has already given rise to numerous exchanges in economic, scholar, and cultural domains. The city of Bristol benefits from an innovative place, intended at developping digital innovations and tools, and aiming at offering services, objects, ideas at the crossroad between computer science, cultural expression, design.

This place, the "Pervasive Media Studio", is a reference place for the innovative community of Bordeaux. The "Pervasive Media Studio" has been invited in Bordeaux, during the symposium dealing with « the citizen at the heart of local innovation », organized by the City in June 2010. Victoria Tillotson had then presented the philosophy and concrete organization of this structure, the kind of activity and plans which were developped in it.

After the interest created by this presentation, regular exchanges have been taking place since then, in face-to-face presence or via Internet.

The "Pervasive Media Studio" has been inspiring a part of the reflexion of the City of Bordeaux about the functions expected from the future co-working space it is currently setting up, the "Node".

The "Pervasive Media Studio", having acknowledged the positive results of the first Digital Week, made a proposal, to be part of the second Digital Week : a time of meeting between the Bristol project creators supported by "Pervasive Media Studio" on one hand, and digital creators and innovators from Bordeaux and its region on the other hand.

This meeting will be a concrete presentation of the achievements of the "Pervasive Media Studio" and an exchange - debate, during the opening of the Digital Week, on March 23rd, 2012. It will also result in a workshop on March 24th, 2012.

This having been exposed, it was admitted and agreed what follows:

1st ARTICLE: OBJECT OF THE CONVENTION

The current convention is intended at fixing the conditions of partnership between the City of Bordeaux and The Pervasive Media Studio for the organization of the opening session of the Digital Week, on March 23rd, taking place in the Town hall of Bordeaux City.

ARTICLE 2: DURATION

The present convention will take effect for a period beginning with its signature by the two partners and last for the duration of the presentation and the subsequent exchanges, that is from February 9th until March 25th, including preparation, set up and wrap-up.

ARTICLE 3: GENERAL PRINCIPLES OF ORGANIZATION

The City of Bordeaux, organizer of the opening event of the Digital Week, is providing all the technical and organizational conditions required for the presentation. It guarantees, before the event, the good information of the creative actors of its territory, and their invitation to the event.

The City of Bordeaux will take all the measures required to ease the exchanges that might take place on March 24th, 2012, as part of the digital actions of promotion of creativity implemented in the Digital Week.

The "Pervasive Media Studio" will make a selection, submitted to the approval of the City of Bordeaux, of three innovative proposals developed and sheltered in Bristol in the frame of its mission of help and support of innovation. These proposals may take the form of an installation or an innovative object, which will be exposed in the rooms of the Town hall of Bordeaux on March 23rd.

The "Pervasive Media Studio" will ensure the visit, during the Digital Wee of Bordeaux, of the project leaders having accomplished these projects.

Pervasive Media Studio will send one of its members, who will represent it, for a session of debates and exchanges with the audience, and provide with the information and contents requested for the installation of a stand dealing with the activity of the Pervasive Media Studio.

ARTICLE 4: COMMITMENT OF THE PARTIES

The “Pervasive Media Studio” is committed to organizing the information meetings and the briefing of the 3 creative actors who will ensure the presentations. It organizes their travel, as well as the travel of the objects that will be shown during the presentations.

The “Pervasive Media Studio” will provide the elements to transfer to Bordeaux’s innovation community, before the presentation, the best information on these projects, the profile of their creators, and the action undertaken in Bristol to ease this creativity.

It will submit, for approval, the 3 creative projects to be presented in the City of Bordeaux.

The “Pervasive Media Studio” will ensure that the rights of diffusion of this information on all the ways of communication are secured, and allow their use for communication during the Digital Week.

The “Pervasive Media Studio” will take part, as necessary, to phone meetings and email exchanges to make easier the good preparation of the whole presentation.

The City of Bordeaux will overwatch the coherence of the whole presentation of March 23rd. It informs the Pervasive Media Studio about all technical conditions and designs the whole program of the demonstration ; it sets up all the technical, electrical, network and digital elements, allowing the good roll-out of the presentations.

The City of Bordeaux will inform the representatives of the Pervasive Medium Studio of all the appropriate topics of interest for the public gift, and to organize a time of exchange and debate in one of the living rooms of the town hall, in parallel in the keeping of demonstrations of archetypes and objects were produced as part of Pervasive Media Studio.

To make easier the exchange between the project managers of Bristol and the actors of the digital sphere in Bordeaux, the City of Bordeaux will take all the requested measures to assure the good set up of the conference, to be held on March 24th, 2012.

To allow the technical realization of this project, the City of Bordeaux will pay a 8000 euro grant to the Pervasive Media Studio, represented by Ished - Community Interest Company-.

ARTICLE 5: MODIFICATION OF CONVENTION

Any modification of the terms of the present convention must be the object of the vote of an endorsement written between the two parties, concluded in the same forms and conditions as the present convention.

ARTICLE 6: RESILISATION

The present convention can be cancelled by any of the two parties by simple letter with acknowledgement of receipt in the case of failure to accomplish the agreed duties of one of the parties.

In case of major force, the present convention can be cancelled by one of the partners, by registered letter with acknowledgement of receipt, within fifteen (15) days, without any liability from the partner.

The City of Bordeaux keeps its faculty to cancel the convention for any motive of public interest.

The convention can also be cancelled by common consent between the two partners, by exchange of mails with acknowledgement of receipt.

ARTICLE 7: LITIGATIONS

In case of conflict relating to interpretation or execution of the present convention, the partners will make their best effort to search an amicable agreement.

In case of persistent disagreement, litigation will be carried by the referent legal authority of the City of Bordeaux.

Made in Bordeaux in three copies.

**For the City of Bordeaux,
The Mayor, mister Alain Juppé**

For the Pervasive Media Studio, represented by Ished - Community Interest Company-,